

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MAI 2025

DELIBERATION N° 3 : Elections 2026 - Solutions proposées par le GIP informatique pour le vote électronique – Conseil d'administration

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six du mois de mai, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 19 mai 2025

Etaient présents : 13 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, Mme Sarah KLINGLER, M. Michel ROY.

Etaient excusés : M. Stéphane BAUDRY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, Mme Armelle CASSIN, M. Fabrice MICHELET, M. Jean-François RENOUX, M. Michel RICORDEL, Mme Laurence VIOLLEAU.

Considérant l'obligation pour les CDG d'organiser le vote des représentants du personnel aux instances sociales et leur souhait de mutualiser l'acquisition d'une solution de vote électronique, le GIP informatique des CDG a lancé un marché dont l'objet porte sur la fourniture d'une solution de vote électronique pour les élections, en 2026, des conseils d'administration des CDG et des représentants du personnel.

Le marché porte sur le vote électronique à l'exclusion de toute autre modalité (vote par correspondance, votes à l'urne ...) et un marché complémentaire pour une prestation d'expertise de la solution de vote électronique sera également proposé très prochainement.

L'offre mieux-disante de la société SLIB a été retenue et il appartient maintenant à chaque CDG ayant manifesté un intérêt de principe à la démarche mutualisée, de confirmer définitivement et fermement son engagement avant le 10 juin 2025, sachant que le coût réel des prestations dépendra du nombre final de CDG qui confirmeront leur participation.

M. le Président expose alors les avantages et les inconvénients de chaque dispositif de vote par correspondance ou par voie électronique.

M. le Président propose au Conseil d'administration d'opter pour le vote électronique en ce qui concerne les élections du Conseil d'administration et d'accepter l'offre de la société SLIB retenue par le GIP informatique des CDG.

Pour les élections professionnelles, une position de principe favorable est émise, mais elle devra être confirmée lors d'une prochaine séance après avoir recueilli l'avis des organisations syndicales sur le sujet.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- SE DECLARE FAVORABLE au principe d'organiser par voie électronique les élections au Conseil d'administration ;
- CONFIRME définitivement et fermement son engagement pour l'offre de la société SLIB retenue par le GIP informatique ;
- AUTORISE M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en ce sens et à signer tout document utile à cet effet ;

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,



Alain LECOINTE

2

Délibération télétransmise en Préfecture le : **03 JUIN 2025**

Accusé réception le : **03 JUIN 2025**

EXÉCUTOIRE

Publiée le : **03 JUIN 2025**

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : **03 JUIN 2025**

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général,



ENDEVIHLE